

Résolution sur la pression exercée par la Russie sur des pays du partenariat oriental (dans le contexte du prochain sommet du partenariat oriental à Vilnius)

2013/2826(RSP) - 12/09/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la pression exercée par la Russie sur des pays du partenariat oriental (dans le contexte du prochain sommet du partenariat oriental à Vilnius).

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE et ECR.

Rappelant le fait que l'Ukraine, la Géorgie et la Moldavie ont comme perspective de signer ou de parapher, selon le cas, des accords d'association avec l'Union européenne, **le Parlement déplore qu'à l'approche du sommet du partenariat oriental à Vilnius, des pressions de différents types s'accumulent sur les pays du partenariat oriental** qui sont en passe de signer leur accord d'association. Ce type de pressions vont de sanctions ciblées visant les exportations de l'Ukraine, à l'interdiction des exportations de vin moldave, des obstacles supplémentaires à la résolution du conflit en Transnistrie et jusqu'à des menaces contre la sécurité de l'Arménie. Elles visent toutes à **dissuader les pays du partenariat oriental de signer ou de parapher les accords d'association ou les accords de libre-échange approfondis et complets**, et plutôt à les faire adhérer à l'union douanière dirigée par la Russie.

Les députés jugent de telles pressions inacceptables et appellent les autorités russes à **s'abstenir d'exercer des pressions** accrues sur les partenaires orientaux et à respecter entièrement leur droit souverain de faire leurs propres choix politiques. Ces pressions marquent en outre l'intention de la Russie de continuer à considérer la région couverte par le partenariat oriental comme appartenant à sa **sphère d'influence exclusive** et à s'opposer à la perspective d'une intégration plus étroite de ces pays à l'Union européenne, ce qui constitue une approche allant à l'encontre des principes de souveraineté nationale, de confiance mutuelle et de relations de bon voisinage.

Le Parlement rejette en particulier le jeu à somme nulle comme modèle pour les relations de l'Union et de la Russie avec les pays du partenariat oriental.

Il rappelle qu'un accord d'association avec l'Union implique l'adoption de **réformes politiques et juridiques** et que ces réformes se feront **dans l'intérêt de la Russie** même, en ce qu'elle permettrait d'étendre la zone de stabilité, de prospérité et de coopération le long de ses frontières. Il rappelle par ailleurs que l'adhésion à l'union douanière ne s'accompagne d'aucun critère fondé sur des valeurs et d'aucune conditionnalité, et ne peut donc être considérée comme une incitation à la réalisation d'une réforme intérieure.

Le Parlement souligne parallèlement que les libres choix des pays du partenariat oriental, **qui n'ont aucune influence négative sur les échanges avec la Russie**, ne sauraient leur valoir des conséquences telles que des mesures en matière de commerce, des restrictions sur les visas et sur la mobilité des travailleurs et des ingérences dans les conflits gelés.

Il invite la Commission et le service européen pour l'action extérieure (SEAE) à considérer que ces développements dépassent la dimension purement commerciale, **qui sert uniquement de couverture à**

des pressions politiques flagrantes, et à prendre des mesures pour défendre les partenaires de l'Union, envoyant ainsi à tous les pays du partenariat oriental un message fort de soutien dans leurs aspirations et leurs choix. Il demande également à la Commission et au Conseil de présenter des **mesures concrètes et efficaces** propres à soutenir les pays partenaires.

Le Parlement souligne enfin que l'intégration européenne bénéficie du soutien d'une grande partie de la population dans les pays qui attendent le paraphe ou la signature des accords d'association. Il prie donc la Commission et le SEAE de redoubler d'efforts pour promouvoir la visibilité du partenariat oriental, afin de **consolider le consensus politique sur leurs choix européens** et de communiquer sur la nature, les avantages et les exigences des accords d'association.